

Fusions ou collaborations : est-ce pour cette législature ?



Prestations de l'AdCV

Confidentialité, neutralité

Le processus des communes de l'Aubonne+
Fréquentations avant fiançailles et mariage ?

Décision aux municipalités ≠ soutien AdCV

Le temps des fréquentations



Pas d'engagement formel

Un périmètre souple, modulable

La volonté politique de participer activement

Des réunions régulières

Une approche pragmatique

Une participation financière modeste

Un état des lieux pour encore mieux s'apprécier



Définition des thèmes à traiter

Questionnaires (relevé de l'existant et des visions des uns et des autres)

Contacts individuels et dans chaque commune

Soutien de spécialistes (calculs notamment)

Groupes de travail managés par les politiques

Les thèmes essentiels traités



L'aménagement du territoire

L'épuration, les déchets

Les finances (péréquation et la facture sociale)

Les services (l'administration, voirie, routes, infrastructures)

Le patrimoine construit, les terres et forêts

La mobilité

Les similitudes et les différences

La communication

Les pistes du changement identifiées par l'état des lieux



Vision temporelle du changement, des évolutions possibles (calendrier)

Les besoins individuels ou de l'intercommunalité

Le ou les périmètres « naturels » des fusions

Le(s) périmètre(s) idéal(aux) des collaborations

Le périmètre de nouvelles associations

Le développement pragmatique de projets concrets (STEP, mécanisation, informatisation, processus, déchets, assistant de sécurité, personnel communal, etc.)

Les choix vous appartiennent



Pour une meilleure autonomie communale :

- Rester indépendant comme aujourd'hui ?
- Commencer par élaborer un état des lieux ?
- Développer collaborations et associations ?
- S'engager dans une fusion ?

Pour ou contre un changement ?



C'est une affaire de conviction des politiques
La décision vous appartient

Soutiens possibles dans vos démarches
AdCV, IDHEAP, Compas, Vallat, etc.